



## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2024

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue mardi le premier (1<sup>er</sup>) jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre à 19h30, au Centre communautaire Albert Santerre, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

#### Sont présents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1  
M. André Choinière, conseiller # 2  
Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3  
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4  
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5  
M. Éric Rioux, conseiller #6  
Mme Dominique Martel, Mairesse

#### Sont absents

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Greffière d'assemblée : Madame Charlie Côté

---

#### 1. OUVERTURE

#### 2. ORDRE DU JOUR

#### 3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024

#### 4. CORRESPONDANCE

#### 5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 6. URBANISME

##### 6.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

#### 7. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

##### 7.1 COMPTES À PAYER

##### 7.2 SIGNATAIRE POUR TOUS DOCUMENTS RELATIFS AU PROJET DE RÉFECTION DU REZ-DE-JARDIN DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ALBERT SANTERRE

##### 7.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PRACIM

##### 7.4 CONTRAT DE CONSULTATION GÉNÉRALE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

##### 7.5 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE D'AUDIT DU RAPPORT FINANCIER DE RCGT

#### 8. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

##### 8.1 RÈGLEMENT NO. RM 410-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. RM 410-3 INTITULÉ RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX, AFIN DE MODIFIER LA DURÉE DU DÉLAI DE GARDE DES ANIMAUX - **ADOPTION**

##### 8.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2024.10.01 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$ ET AU DROIT SUPPLÉTIF



## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

**8.3 PROJET DE RÈGLEMENT 2024.10.01 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$ ET AU DROIT SUPPLÉMENTAIRE**

### **9. VOIRIE MUNICIPALE**

**9.1 DÉNEIGEMENT DU POINT D'EAU SUR LE 1<sup>ER</sup> RANG SUD**

**9.2 DÉNEIGEMENT DU POINT D'EAU SUR LE 2<sup>IE</sup>M RANG**

### **10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **11. RESSOURCES HUMAINES**

**11.1 CONTRAT DE L'OPÉRATEUR DE CAMION DE DÉNEIGEMENT ET RESPONSABLE DE LA PATINOIRE**

### **12. LOISIRS**

**12.1 SOUMISSION DE DOYON DESPRÉS POUR LA FINITION DE LA CANTINE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ALBERT SANTERRE**

### **13. AFFAIRES DIVERSES**

**13.1 DEMANDE D'APPUI – CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE / TECQ 2024-2028**

**13.2 DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA MAISON DES JEUNES LE BOUM**

**13.3 DEMANDE D'AUTORISATION DU CLUB DE MOTONEIGE BAIE MISSISQUOI**

### **14. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE**

---

#### **1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

#### **2. ORDRE DU JOUR**

2024.10169

IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe  
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 1<sup>er</sup> octobre 2024 soit adopté en laissant le point *Affaires diverses* ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

ADOPTÉ

#### **3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024**

2024.10170

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière  
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉ



## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

### 4. CORRESPONDANCE

La directrice générale fait la lecture des correspondances.

### 5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h33 et se termine à 19h35.

### 6. URBANISME

#### 6.1 Rapport des permis émis

Les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de la liste des permis émis en septembre 2024.

### 7. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

#### 7.1 Comptes à payer

2024.10171

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Eric Rioux  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise les dépenses effectuées au cours du mois d'août 2024, accepte les salaires payés et le paiement des comptes, au total représentant les déboursés suivants :

Total des comptes à payer : 207 186,02 \$

Total des comptes payés : 13 282,63 \$

Total des salaires : 20 345,70 \$

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

#### 7.2 Signataire pour tous documents relatifs au projet de réfection du rez-de-jardin du Centre communautaire Albert Santerre

2024.10172

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection du Centre communautaire Albert Santerre est entamé ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs documents et plans doivent être approuvés pour franchir une prochaine étape dans le projet ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon  
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

QUE le conseil mandate la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tout document pour approbation en lien avec le projet.

ADOPTÉ

### 7.3 Autorisation de signature – Convention d'aide financière PRACIM

2024.10173

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution no. 2022.06108 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du programme d'amélioration et construction d'infrastructures municipales (PRACIM), proposé par le MAMH ;

ATTENDU QUE le MAMH a répondu favorablement à la demande d'aide financière no. 2030527 déposée par la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la mairesse à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, la convention d'aide financière présentée par la ministre des Affaires municipales relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 1 du Programme d'amélioration et construction d'infrastructures municipales (PRACIM).

ADOPTÉ

### 7.4 Contrat de consultation générale du 1er janvier au 31 décembre 2025

2024.10174

ATTENDU QUE le conseil désire renouveler le service de consultation général avec la firme d'avocat VOX AVOCAT [E] S inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe  
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de Saint-Ignace-de-Stanbridge accepte l'offre de service de VOX AVOCAT[E]S inc. et autorise la dépense de 500 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### 7.5 Acceptation de l'offre de service d'audit du rapport financier de RCGT

2024.10175

CONSIDÉRANT que le conseil désire renouveler le service d'audit financier avec Raymond Chabot Grant Thornton ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon  
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la soumission concernant l'audit du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 au montant de 14 195 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ.

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

## 8. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES



## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

### **8.1 Règlement no. RM 410-4 amendant le règlement no. RM 410-3 intitulé règlement sur le contrôle des animaux, afin de modifier la durée du délai de garde des animaux - ADOPTION**

2024.10176

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement RM 410-3 sur le contrôle des animaux le 7 décembre 2020 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a une entente de service avec la SPA des Cantons pour la gestion et le contrôle animalier sur son territoire ;

ATTENDU QUE la SPA des Cantons offre un service de garde pour les animaux qui lui sont acheminés au tarif de 35\$ par jour pour chaque journée excédant un délai de 3 jours ;

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir de décider de la durée de ce délai de garde ;

ATTENDU QUE la SPA des Cantons recommande à la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge d'établir ce délai de garde à 3 jours ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil le 3 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil le 3 septembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe  
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement no. RM 410-4 modifiant le Règlement no. RM 410-3 intitulé règlement sur le contrôle des animaux, afin d'établir le délai de garde des animaux errants acheminés à la SPA des Cantons pour le territoire de Saint-Ignace-de-Stanbridge à 5 jours.

ADOPTÉ

### **8.2 AVIS DE MOTION - Règlement 2024.10.01 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et au droit supplétif**

2024.10177

André Choinière donne un AVIS DE MOTION qu'elle ou un autre conseiller, présentera à la prochaine séance ou à toute séance ultérieure de ce conseil, un projet de règlement 2024.10.01 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et au droit supplétif.

*Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.*

### **8.3 Projet de règlement 2024.10.01 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et au droit supplétif**

2024.10178

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (RLRQ, c. D-15.1) (ci-après la « Loi ») les municipalités doivent percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur leur territoire;

ATTENDU QUE l'article 2 de la Loi permet aux municipalités de fixer, par règlement, un taux supérieur à celui prévu au paragraphe 3° du premier alinéa de cet article pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$;

ATTENDU QUE l'article 20.1 de la Loi permet à toute municipalité locale d'imposer un droit supplétif dans le cas où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard d'un transfert;



## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ATTENDU QUE l'article 20.4 de la Loi prévoit que le montant du droit supplétif est de 200\$;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de fixer un taux supérieur sur la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$ et d'imposer un droit supplétif en cas d'exonération du paiement du droit de mutation;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 1er octobre 2024 par André Choinière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Eric Rioux  
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 2024.10.01 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et au droit supplétif soit adopté.

ADOPTÉ

### 9. VOIRIE MUNICIPALE

#### 9.1 Déneigement du point d'eau sur le 1<sup>er</sup> rang Sud

2024.10179

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon  
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l'offre de Mathieu Cantin pour le déneigement du point d'eau sur le 1<sup>er</sup> rang Sud pour une somme de 200 \$ pour l'hiver 2024-2025.

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

#### 9.2 Déneigement du point d'eau sur le 2<sup>iem</sup> rang

2024.10180

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière  
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l'offre de Pierre-Luc Coupal pour le déneigement du point d'eau sur le 2<sup>iem</sup> rang pour une somme de 200 \$ pour l'hiver 2024-2025.

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### 10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée par le public.

### 11. RESSOURCES HUMAINES

#### 11.1 Contrat de l'opérateur de camion de déneigement et responsable de la patinoire

2024.10181



## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité Ressources humaines ont pris connaissance du contrat de l'opérateur de camion de déneigement et responsable de la patinoire ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité Ressources humaines recommandent la signature dudit contrat ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon  
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la mairesse, Madame Dominique Martel, et la directrice générale, Madame Charlie Côté, à signer le contrat au nom de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

ADOPTÉE

### 12. LOISIRS

#### 12.1 Soumission de Doyon Després pour la finition de la cantine du Centre communautaire Albert Santerre

2024.10182

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection sont prévus au Centre communautaire Albert Santerre ;

CONSIDÉRANT QUE l'espace cantine sera réaménagé ;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal  
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la soumission numéro 2084060 de Doyon Després pour la finition de la cantine au montant de 1989.07\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense*

### 13. AFFAIRES DIVERSES

#### 13.1 Demande d'appui – Contribution gouvernementale / TECQ 2024-2028

2024.10183

CONSIDÉRANT que la dernière correspondance du gouvernement relativement au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 annonçait les montants attribués à chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'il y a une diminution dans les montants reçus pour toutes les municipalités et cette baisse est attribuable à la portion moins généreuse provenant du financement accordé par le gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT que bien que le gouvernement québécois ait haussé sa part totale dans le programme, les besoins sont grandissants dans les municipalités en matière d'investissement en infrastructures et les coûts rattachés à desdits travaux sont de plus en plus onéreux;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière  
APPUYÉ PAR Éric Rioux  
ET RÉSOLU :

DE dénoncer la réduction de la contribution du gouvernement fédéral attribué au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) et de



## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

demander que le manque à gagner soit redistribué aux municipalités.

DE transmettre la résolution à la ministre des Affaires municipales du Québec, Andrée Laforest, aux députées fédérale et provinciale de notre territoire, à la FQM, à l'UMQ et aux municipalités locales du territoire pour appui.

ADOPTÉ

### 13.2 Demande de financement pour la maison des jeunes Le Boum

2024.10184

CONSIDÉRANT QUE La Maison des jeunes Le Boum a pour mission d'offrir un lieu sécuritaire aux jeunes de 12 à 17 ans, de leur donner les moyens de trouver une direction à leur vie, de promouvoir leur bien-être et de contribuer de façon positive à leur communauté ;

CONSIDÉRANT QUE Le Boum demande une aide financière à la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge pour l'achat d'équipement et de matériel pour leurs différentes activités et excursions ;

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon  
APPUYÉ PAR Eric Rioux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise une contribution de 150 \$ pour l'année 2024.

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense*

### 13.3 Demande d'autorisation du Club de motoneige Baie Missisquoi

2024.10185

IL EST PROPOSÉ PAR Eric Rioux  
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise diverses traverses de route au Club de motoneige Baie Missisquoi pour leurs sentiers de motoneige sur le territoire de la Municipalité en 2024-2025.

ADOPTÉE

### 13.4 Pôle de Bedford – Demande au Pacte Brome-Missisquoi et embauche d'un coordonnateur

2024.10186

CONSIDÉRANT QU'il reste 22 099 \$ provenant du Pacte rural ;

CONSIDÉRANT QUE cet argent doit être utilisé pour un projet dans le pôle, sinon la MRC risque de vouloir la récupérer ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de relance socio-économique du pôle de Bedford a jusqu'au 30 octobre pour présenter un projet ;

EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon  
Et APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'utiliser les fonds restants du Pacte rural afin d'embaucher un coordonnateur de la relance socio-économique du pôle de Bedford. Le poste consisterait en une banque de 600 heures à 35\$/heures par semaine pour environ une année (environ 12 heures par semaine).

DE publier l'offre d'emploi sur le site Emplois Brome-Missisquoi et le site web des municipalités.

DE mandater la directrice générale, Charlie Côté, à publier l'offre d'emploi sur le portail emploi Brome Missisquoi





## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

DE prévoir les frais d'affichage.

ADOPTÉ.

### 14. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

2024.10187

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière

APPUYÉ PAR Sonya Lapointe

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée ;

Il est 20h03.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Dominique Martel  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Charlie Côté  
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Dominique Martel, mairesse